

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Document d'appui de programme

Numéro du projet : ALG/03/001/A/99
Titre du projet: Programme d'appui à la modernisation de la Justice en Algérie.
Titre abrégé du projet: Modernisation de la justice
Date estimative de démarrage: février 2003
Date estimative d'achèvement: février 2005
Durée: 24 mois
Disposition relative à l'exécution: Exécution Directe
Agence d'exécution: PNUD
Support du programme/ site du projet: Algérie
Pays bénéficiaire: Algérie

Classification information

Secteur et sous-secteur ACC:
Secteur : 17 – Développement social
Sous-secteur : 10 – Droits de l'Homme

Secteur et sous-secteur DCAS :
Secteur : 02 – Développement de l'Administration
Sous-secteur : 005 – Gestion et Organisation de l'Administration

Type d'intervention primaire :
Intervention principale : 01 – renforcement de capacités

Bénéficiaires cibles primaires:
Groupe : 02 - Organisations définie

Bénéficiaires cibles secondaires:
Groupe : 04 - Autres
Sous-groupe : 034 – Cadres de l'administration

LPAC date:
BPAC date :

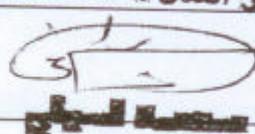
Conseiller Programme : Moncef GHRIB

Breve description: Le Programme des Nations Unies pour le développement, travaillera avec le Ministère de la Justice en Algérie, afin de soutenir les efforts nationaux visant à institutionnaliser le respect et la protection des droits de l'Homme, grâce à l'amélioration de l'accès du citoyen à la justice ainsi que la modernisation du secteur de la justice. Le PNUD appuiera également les efforts du Ministère de la Justice dans l'amélioration des conditions de séjour des condamnés et la création de réelles opportunités de réinsertion sociale.

Sommaire de la contribution du PNUD et participation aux coûts:

PNUD \$:	
- TRAC (1 et 2)	1.150.000 \$
- STS	
- Autres	
TOTAL :	1.150.000 \$
Participation aux coûts:	
- Ministère de la Justice : Participation aux coûts (monnaie locale convertible)	1.150.000 \$
- Autres :	\$
TOTAL:	1.150.000 \$
Service d'appui administratif et opérationnel	
SOF	
P.C	
Total :	
Coût administratif du bureau de pays (3%)	\$ 34.500 \$
Coût Total	\$ 2.334.500

Apport du Ministère de la Justice (monnaie locale)
En nature :

Au nom de :	Signature	Date	Nom/Titre
Gouvernement		21 جويلية 2003	وزير العدل وحافظ الأحياء
PNUD :			Paolo Lembo Coordonnateur résident ONU Représentant résident PNUD

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA JUSTICE

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)

ALG/03/001- " Programme d'appui à la modernisation de la justice en
Algérie"

Le Programme des Nations Unies pour le développement, travaillera avec le Ministère de la Justice en Algérie, afin de soutenir les efforts nationaux visant à institutionnaliser le respect et la protection des droits de l'homme, grâce à l'amélioration de l'accès du citoyen à la justice et la modernisation du secteur de la justice. Le PNUD appuiera également les efforts du Ministère de la justice dans l'amélioration des conditions de détention et la création de réelles opportunités de réinsertion sociale.

Le PNUD collaborera avec le Ministère de la Justice en Algérie pour finaliser ces objectifs en deux phases : la phase I sera focalisée sur : a) l'amélioration de l'accès aux informations juridiques, services et conseils grâce à la modernisation et à la création de capacités nouvelles au sein du secteur de la justice; b) l'amélioration de l'accès à la justice par le biais du soutien aux programmes de réforme et par la mise en place de deux cours de justice pilotes modernes, avec l'objectif de créer à terme un modèle de cour de justice qui pourra être étendu sur tout le territoire national; c) la définition d'un programme de rééducation et de réinsertion sociale pour l'amélioration des conditions de détention et par la fourniture de réelles opportunités de réinsertion dans la vie économique et sociale.

La fourniture de ces services dans les plus brefs délais, permettra indéniablement d'améliorer la confiance du citoyen dans le rôle de la justice et par conséquent la mise en exergue du rôle de la Loi et la consolidation de l'Etat de droit. Ceci aura également pour conséquence une certaine croissance économique accélérée, due en partie à un climat d'investissement plus propice et une attractivité plus effective des investissements.

Partie I. Analyse de la Situation et stratégie

I.a. Analyse de la situation

Après l'indépendance, le système judiciaire algérien a subi plusieurs évolutions notables en relation avec les différentes Constitutions qu'a connues le pays, notamment celle de 1996 qui a introduit de profondes réformes aux plans institutionnel, politique et socio-économique. Elle consacre l'indépendance du pouvoir judiciaire et le principe de la dualité de juridictions (ordre judiciaire et ordre administratif). Elle précise en outre que le pouvoir judiciaire protège la société et les libertés et qu'il garantit à tous et à chacun la sauvegarde de leurs droits fondamentaux.

Actuellement, le secteur de la justice fait l'objet d'une réforme globale et profonde consécutive aux recommandations de la Commission Nationale de la Réforme de la Justice et au programme du Gouvernement qui proposent une véritable rénovation de la justice algérienne pour l'adapter aux exigences contemporaines.

Cette réforme vise non seulement à la révision des lois, mais également à créer un environnement rénové pour leur application. Elle accorde une grande importance aux ressources humaines (magistrats, avocats, greffiers, notaires, huissiers de justice et autres), dont il s'agit d'améliorer la qualification, d'assurer leur protection au service de l'indépendance de la justice et de garantir le respect de leurs obligations professionnelles. Elle vise également une véritable modernisation de l'organisation et du fonctionnement du service public de la justice dans ses volets judiciaire et pénitentiaire. Elle vise enfin à protéger et à promouvoir le respect des droits et libertés individuels pour la consolidation de l'Etat de droit.

L'entreprise de réforme a conduit le Ministère de la Justice à :

- réadapter les attributions du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux ;
- réorganiser son administration centrale en instituant cinq (05) Directions générales, dont celle concernant les Droits de l'Homme et celle relative à la modernisation, à l'organisation et aux méthodes ;
- instituer un Comité interministériel d'animation et de suivi de la réforme.

C'est dans ce contexte que le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux a pris attache avec le Coordinateur régional du Programme relatif à la Gouvernance dans la Région arabe ainsi qu'avec le responsable du PNUD - Algérie, dans le but de démarrer une collaboration et coopération visant à soutenir les efforts du ministère de la justice dans la réforme de la justice et sa modernisation, ainsi que la traduction institutionnelle de la promotion des droits de l'Homme dans le cadre du secteur de la justice en Algérie.

La Conseillère en Gouvernance du SURF (Sub Regional Ressource Facility) répondit ainsi à une invitation du Représentant - résident du PNUD-Algérie pour entreprendre une mission exploratoire début décembre 2002. Durant cette mission, une série de réunions fut organisée avec le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, avec le 1^{er} Président de la Cour Suprême, le Président du Conseil d'Etat, le Directeur de l'Institut National de Magistrature, le Bâtonnier de l'Union nationale des avocats ainsi qu'avec plusieurs hauts cadres et conseillers du Ministère de la Justice.

Cette mission exploratoire a mis en exergue nombre de facteurs qui affectent négativement les performances du système judiciaire caractérisé par une faiblesse des capacités managériales et un déficit en infrastructures adéquates. Il en résulte un retard dans le traitement des litiges ainsi qu'un retard dans l'application de certaines décisions de justice. Il est également à noter que l'accès difficile des magistrats aux ouvrages et autres moyens de recherche juridique, constitue un obstacle dans l'exercice de leur mission.

Aussi, le programme de modernisation initié par le Ministère de la Justice vise t-il à remédier à un certain nombre de dysfonctionnements du secteur et s'inscrit dans la démarche globale visant la consolidation de l'Etat de droit.

Le programme arrêté entre le PNUD et le Ministère de la Justice concerne les bénéficiaires ci-après:

- L'Administration centrale du Ministère de la Justice.
- La Cour Suprême.
- Le Conseil d'Etat.
- Deux Cours-pilotes.
- L'Institut National de la Magistrature.
- L'Ecole Nationale des Greffes
- L'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
- Les professions auxiliaires de justice.

Ainsi que le développement du domaine de la recherche, notamment par la création d'un centre de recherches juridique et judiciaire.

I b. Stratégie

Le mandat du PNUD et sa philosophie sont basés sur un partenariat avec les pays qui le souhaitent, en vue d'atteindre un réel développement humain.

Le PNUD a défini six domaines prioritaires dans ses interventions, parmi lesquels la "Gouvernance Démocratique", thème dans lequel la promotion de l'accès à la justice y est consacrée.

Par la réalisation des objectifs et activités du programme et la contribution à la modernisation de la justice, le PNUD poursuit l'objectif final de rendre efficaces et accessibles les institutions judiciaires. Ceci permettra un renforcement de la *Force de la Loi* et son application.

L'objectif principal du Ministère de la Justice, à travers ce programme, est d'améliorer l'accès des citoyens à la justice et ce, par la modernisation et le développement de ce secteur. Le programme permettra également, en ce qu'il est en relation avec la promotion des droits de l'Homme, de garantir et d'améliorer les conditions de séjour et de contribuer à la promotion du programme de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés.

Ainsi, l'importance d'un système judiciaire juste, équitable et moderne est clairement reconnue comme une condition sine qua non à la consolidation de l'Etat de droit et ce, par le biais de la protection des droits fondamentaux du citoyen, la promotion de relations de confiance entre le citoyen et ses institutions et plus particulièrement avec la Justice.

Le programme de réforme de la justice inclut notamment la restructuration du Ministère de la justice, le développement des juridictions spécialisées, la fourniture de supports pour le renforcement des capacités des magistrats et le perfectionnement d'autres personnels du secteur de la justice.

Le PNUD travaillera en étroite collaboration avec le Ministère de la Justice pour participer à la mise en œuvre des actions et mesures tendant à la nécessaire protection et promotion des droits de l'Homme et le respect des engagements internationaux de l'Algérie en la matière. A cette effet, le concours du PNUD sera focalisée sur les résultats suivants :

- Amélioration des capacités humaines et institutionnelles du secteur de la justice,
- Accès aux outils, matériels et documentations juridiques améliorés pour l'ensemble des utilisateurs,
- Un programme de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés ainsi que des conditions de détention améliorées ;
- Evaluation des dispositifs juridiques existants.

L'introduction des technologies de l'information et de la communication sera généralisée par le Ministère de la Justice.

Stratégie de partenariat

Durant toute la durée du programme, le PNUD s'emploiera pleinement à fournir en temps opportun, au Ministère de la justice, les expériences étrangères similaires, l'apport d'expertise nécessaire à la bonne exécution du programme, aussi bien de la région arabe que des pays disposant d'un système judiciaire performant avec des cours de justice modernes (Canada, Europe etc.).

La période proposée pour la mise en œuvre du programme est de cinq années (2003-2008). Le programme permettra d'apporter les conseils et les expertises techniques nécessaires pour le renforcement des différentes institutions du secteur de la justice.

Il est ainsi proposé que le programme soit mis en œuvre en deux phases. La phase I démarrera en février 2003 et sera achevée en décembre 2004. Un programme global sera alors développé durant la phase I, intégrant aussi bien des objectifs, activités, résultats escomptés et budget. La phase II sera développée durant le dernier trimestre de 2004 pour engager à une plus grande échelle les enseignements de la première phase.

Il a été proposé et accepté qu'un coordinateur de programme représentant le Ministère de la Justice soit désigné pour agir en qualité d'interlocuteur du PNUD Alger.

Le budget du programme sera co-financé par le PNUD et le Ministère de la justice, sur la base du principe du partage égal des coûts.

Domaines de coopération

1. Identification des experts et de l'expertise (institutions et agences) sur les thèmes de la réforme du système judiciaire, formation spécialisée des magistrats, renforcement institutionnel, développement des compétences et des ressources humaines, services de réinsertion sociale.
2. Renforcement des capacités institutionnelles: Ceci comprend l'appui à la création et à l'amélioration de la production d'études, d'analyses etc; la fourniture des équipements informatiques nécessaires, la création d'un réseau informatique à distance (LAN) qui reliera le Ministère de la Justice, les juridictions et les autres secteurs concernés en Algérie, ainsi que les structures homologues aux niveaux régional et international ; la définition et la mise en place des bases de données juridiques; le développement des réseaux sécurisés pour les magistrats et avocats ; le développement d'un site web; la modernisation des procédures judiciaires ; le management des affaires judiciaires ; la documentation ; l'archivage et d'autres systèmes.
3. Renforcer les capacités, les connaissances et l'expertise du personnel judiciaire et para-judiciaire ainsi que le personnel médical et paramédical.
4. Améliorer l'accès à la Justice en créant des structures et des processus qui permettent l'accès des citoyens à des séances d'information, à des procès; à la défense, et à la protection des droits humains. Cela implique le soutien pour l'amélioration des conditions de séjour, de la justice juvénile, de développement de programmes de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés.

Partie 2. Objectifs, Résultats et Activités

Objectif immédiat n° 1 : Renforcement des capacités humaines et matérielles du secteur de la Justice.

Résultat 1 : Capacités humaines et matérielles du secteur de la justice: améliorées; et cours de justice: modernisés (deux cours - pilotes).

➔ Résultat 1.1. Capacités de gestion et d'intervention du secteur de la justice: améliorées

Activités du résultat 1.1 :

1.1.1. Evaluation des besoins du Ministère de la justice.

1.1.2. Formation en gestion des ressources humaines, financières et budgétaires pour les cours.

1.1.3. Installation d'un système pour l'amélioration de la qualité des statistiques judiciaires et fourniture de documentation au profit du ministère de la justice.

1.1.4. Fourniture de formation aux personnels du Ministère de la justice pour la préparation de rapports périodiques sur le traitement des affaires judiciaires.

1.1.5. Amélioration des capacités du Ministère de la Justice pour la diffusion régulière et constante de bulletins d'informations juridiques.

1.1.6. Préparation d'un annuaire du secteur de la justice (numéro et localisation des juridictions, magistrats, greffiers, avocats)

➔ Résultat 1.2. Un diagnostic des cours de justice, finalisé et un plan d'action pour l'amélioration des procédures au sein de ces cours développé.

Activités du résultat 1.2 :

1.2.1. Etablissement d'un Comité ad-hoc des Cours Pilotes (CCP 1), composé des principaux acteurs (magistrats, greffiers, Avocats ...) et développement des termes de référence (TORs : Terms Of Reference).

1.2.2. Réalisation d'un diagnostic et une évaluation des procédures en vigueur au sein des cours.

1.2.3. Développement d'un plan d'action et de proposition, i) dont un système de gestion incorporant, les améliorations du cadre de travail des magistrats, ainsi qu'un ii) chronogramme d'exécution.

1.2.4. Organisation de quatre ateliers/séminaires dans quatre sites pour valider les résultats du diagnostic/évaluation et présentation du plan d'action

➔ Résultat 1.3 : Plan d'action: exécuté et cours de justice: automatisés



Activités du résultat 1.3 :

- 1.3.1. Acquisition des équipements informatiques adéquats pour des cours de justice pilotes et fourniture d'espace de travail moderne aux personnels judiciaires.
- 1.3.2. Développement et installation de deux cours de justice électroniques.
- 1.3.3. Fourniture de formation sur des cas d'espèce précis en direction des magistrats.
- 1.3.4. Evaluation sous forme de recueil des procédures au profit des autres cours.
- 1.3.5. Organisation de voyages d'études et de programme d'échanges d'informations et d'expériences au niveaux régional et international.

Objectif immédiat 2 : Amélioration et Renforcement de l'accès aux sources de l'information juridique et documentaire pour les acteurs intervenants dans le domaine d'activité de la justice.

Résultat : Accès aux sources de l'information juridique et documentaire pour les différents acteurs: amélioré et renforcé.

→ **Résultat 2.1 : Un cadre et une base de données pour la fourniture de l'information juridique et documentaire: élaborés et accessibles.**

Activités du résultat 2.1:

- 2.1.1. Préparation des termes de référence (TORs) pour l'établissement de bases de données.
- 2.1.2. Identification et appel à une firme spécialisée en technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'installation d'un système de bases de données au sein du Ministère de la Justice, en vue de mieux évaluer et améliorer les instruments et procédures de travail existants.
- 2.1.3. Préparation d'un recueil des lois pour les magistrats.
- 2.1.4. Lancement d'un périodique traitant de la jurisprudence et d'autres activités intéressant le secteur de la justice.
- 2.1.5. Conception et mise à jour du site WEB du Ministère de la justice pour faciliter aux citoyens l'accès à l'information.
- 2.1.6. Création d'un Centre d'information/Base de données pour servir comme source d'informations judiciaire et juridique.
- 2.1.7. Elaboration d'un diagnostic et d'une évaluation sur l'organisation de la Cour Suprême et du Conseil d'Etat.

وزارة العدل
الجزيرة

Objectif immédiat 3 : Amélioration des conditions de séjour et de réinsertion sociale des Condamnés.

Résultat : Un programme de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés: développé, et amélioration des conditions de séjour.

➔ **Résultat 3.1: Diagnostic des établissements et structures pénitentiaires et un plan de modernisation : développé.**

Activités du résultat 3.1 :

3.1.1. Etablissement d'un Comité chargé du diagnostic des prisons (CDP), composé des principaux acteurs (Responsables des établissements, membres du corps médical, psychiatres, avocats, et représentants du Ministère de la Justice : Directeur des structures pénitentiaires). Développement des termes de référence (TORS).

3.1.2. Identification et recrutement d'un Cabinet d'étude/Centre de recherche ayant développés des programmes de rééducation pénitentiaire et de réinsertion sociale, en vue de démarrer le diagnostic complet des dispositifs, procédures et mode opératoire, régissant le fonctionnement des établissements de séjour.

3.1.3. Lancement du diagnostic et de l'évaluation des conditions actuelles des établissements, moyens, services, et programmes ainsi que les besoins et capacités de réhabilitation des détenus.

3.1.4. Développement d'un programme et d'un plan d'action pour l'amélioration des conditions de séjour (humanisation) ainsi que des programmes de réhabilitation.

3.1.5. Développement d'un plan d'actions et de propositions en vue de construire de nouveaux modèles d'institutions de réinsertion sociale des condamnés, suivant les règles et lois internationales en matière de respect des droits de l'Homme.

3.1.6. Organisation d'un voyage d'études auprès des pays disposant de modèles de structures de rééducation et de réhabilitation sociale.

➔ **Résultat 3.2. Mise en œuvre du plan d'actions et des modèles de nouvelles structures pénitentiaires de rééducation et de réhabilitation sociale: approuvés et mis en œuvre.**

Activités du résultat 3.2 :

3.2.1. Acquisition des équipements et matériels nécessaires à l'amélioration des conditions de séjour et des modes de fonctionnement des établissements pénitentiaires.

3.2.2. De nouveaux projets et programmes de réinsertion: élaborés, testés, agréés.

3.2.3. Recrutement de spécialistes.

3.2.4. Organisation de séminaires/ateliers sur les principes et pratiques des droits de l'Homme ainsi que des séminaires sur les nouvelles règles et procédures de gestion des structures pénitentiaires.

3.2.5. Formation des personnels de la réinsertion sociale (Psychiatres, assistantes sociales, psychologues...).

3.2.6. Organisation de voyages d'études et de programme d'échanges d'information et d'expériences aux niveaux régional et international.

Objectif immédiat 4 : Modernisation du dispositif législatif et réglementaire.

Résultat : Dispositif législatif et réglementaire: amélioré.

→ **Résultat 4.1 : Dispositif législatif et réglementaire: amélioré.**

Activités du résultat 4.1 :

4.1.1. Examen du processus en cours en matière d'évaluation des besoins des Comités en charge de la réforme et de la modernisation de la justice.

4.1.2. Proposition d'un plan pour le renforcement des capacités d'intervention des Comités, en ressources aussi bien techniques que financières.

4.1.3. Organisation de voyages d'études dans des pays en vue d'explorer et de bénéficier de leurs expériences dans le domaine législatif.

4.1.4. Contribuer aux cotés des Comités à l'organisation de la participation des experts et de la société civile pour l'amélioration du dispositif législatif.

4.1.5. Soutenir les efforts des Comités dans la rédaction des projets de textes de lois et règlements.

Objectif attendu : Une justice et une administration judiciaire efficaces et efficientes, permettant une amélioration de l'accès du citoyen à la justice et à une meilleure promotion des droits de l'Homme

Indicateur d'objectif : i) Année de référence :2002 ; ii) année 2003 sera l'année de mise en œuvre du programme ; iii) l'année 2004 servira à mesurer les résultats ; Augmentation du taux de traitement des affaires → 5% pour 2005 ; 8% pour 2006 et 10% pour 2007

Domaine Stratégique d'Appui (SAS) :

Stratégie de partenariat : Le programme sera réalisé en étroite collaboration avec les organes du secteur de la justice dans le pays. Le programme explorera les possibilités d'échanges avec d'autres pays dans la région arabe et dans d'autres pays, y inclus les pays sud-sud.

ALG/03/001 – Programme d'appui à la modernisation de la justice en Algérie.

Résultats attendus		Activités	Inputs
Résultat par année			
2003-2004			
1. Capacités institutionnelles et humaines du Ministère de la justice: améliorées ; et cours de justice: modernisées (deux cours pilotes dans deux régions).	1.1. Capacités de gestion et d'intervention du secteur de la justice: améliorées.	1.1.1. Evaluation des besoins du Ministère de la justice. 1.1.2. Formation en gestion des ressources humaines, financières et budgétaires pour les cours. 1.1.3. Installation d'un système pour l'amélioration de la qualité des statistiques judiciaires et fourniture de documentation au profit du ministère de la justice. 1.1.4. Fourniture de formation aux personnels du Ministère de la justice pour la préparation de rapports périodiques sur le traitement des affaires judiciaires. 1.1.5. Amélioration des capacités du Ministère de la Justice pour la diffusion régulière et constante de bulletins d'informations juridiques. 1.1.6. Préparation d'un annuaire du secteur de la justice (numéros et localisation des juridictions, magistrats, greffiers, avocats)	Consultant (national ou international) pour un mois avec trois autres mois étalés sur une période à définir. Expert (national ou international) en TIC pour huit semaines Programmes informatiques. Conseiller technique principal et Coordinateur national du programme. Formations. Comité ad-hoc Voyages d'études. Frais de conception et de production. Sous-traitance. Budget global prévisionnel: 3000000\$, Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.

2003-2004

2003-2004
 Etablissement d'un Comité ad hoc des Cours Pilotes
 (CCP 1), composé des principaux acteurs (magistrats, greffiers, Avocats...) et développement des termes de référence (TORs : Terms Of Reference).

1.2. Un diagnostic des cours de justice: finalisé et un plan d'action pour l'amélioration des procédures au sein de ces cours: développé.

1.2.2. Réalisation d'un diagnostic et d'une évaluation des procédures de travail au sein des cours.
 1.2.3. Développement d'un plan d'action et de proposition, i) dont un système de gestion incorporant, les améliorations du cadre de travail des magistrats, ainsi qu'un ii) chronogramme d'exécution.
 1.2.4. Organisation de quatre ateliers/séminaires dans quatre sites pour valider les résultats du diagnostic/évaluation et présentation du plan d'action.

Coordinateur national du programme.

Support administratif
 Expert international en procédures de droit avec une spécialisation en TIC.
 Ateliers de formation
 Voyages d'études.

Budget global prévisionnel : 3000000\$
 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.

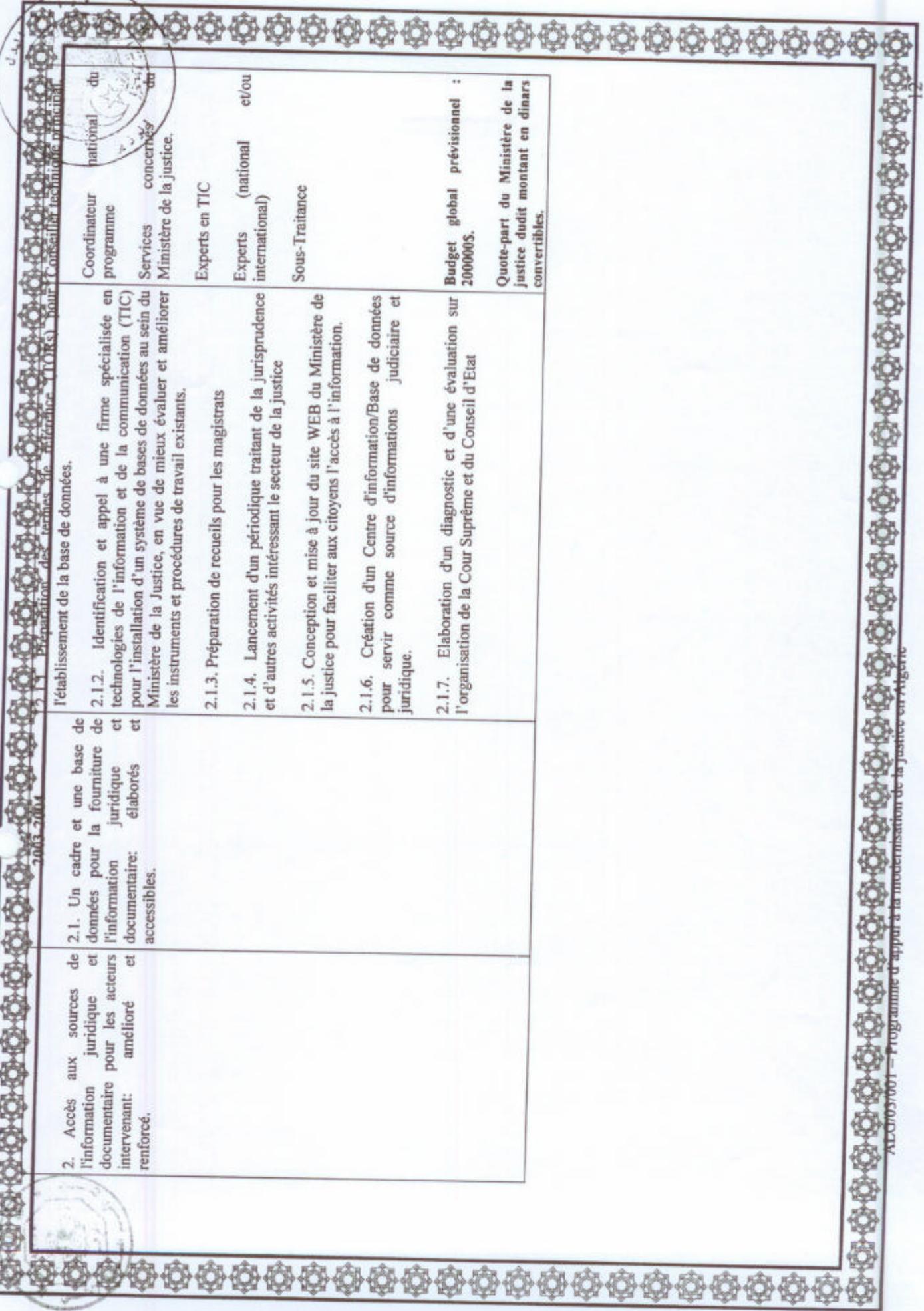
2003-2004
 1.3. Plan d'action: exécuté et cours de justice: automatisés.

1.3.1. Acquisition des équipements informatiques adéquats pour des cours de justice pilotes et fourniture d'espace de travail moderne aux magistrats.
 1.3.2. Développement et installation de deux cours de justice électroniques
 1.3.3. Fourniture de formation sur des cas d'espèce précis en direction des magistrats.
 1.3.4. Evaluation sous forme de recueil des procédures au profit des autres cours.
 1.3.5. Organisation de voyages d'études et de programme d'échanges d'informations et d'expériences aux niveaux national et international.

Conseiller technique principal et Coordinateur national du programme.

Equipements informatiques
 Localisation des deux cours.
 Sous-Traitance
 Frais d'élaboration et de formation.
 Formation
 Voyages d'études

Budget global prévisionnel: 5000000\$.
 Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.



U.S.I.

Préparation des termes de référence (TORs) pour l'conseiller technique principal

2003-2004

l'établissement de la base de données.

2. Accès aux sources de l'information juridique documentaire pour les acteurs intervenant: amélioré et renforcé.

2.1. Un cadre et une base de données pour la fourniture de l'information juridique et documentaire: élaborés et accessibles.

2.1.2. Identification et appel à une firme spécialisée en technologies de l'information et de la communication (TIC) pour l'installation d'un système de bases de données au sein du Ministère de la Justice, en vue de mieux évaluer et améliorer les instruments et procédures de travail existants.

2.1.3. Préparation de recueils pour les magistrats

2.1.4. Lancement d'un périodique traitant de la jurisprudence et d'autres activités intéressant le secteur de la justice

2.1.5. Conception et mise à jour du site WEB du Ministère de la justice pour faciliter aux citoyens l'accès à l'information.

2.1.6. Création d'un Centre d'information/Base de données pour servir comme source d'informations judiciaire et juridique.

2.1.7. Elaboration d'un diagnostic et d'une évaluation sur l'organisation de la Cour Suprême et du Conseil d'Etat

Coordinateur du programme
Services concernés
Ministère de la justice.

Experts en TIC

Experts (national et/ou international)

Sous-Traitance

Budget global prévisionnel : 2000000\$.

Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.

3. Un programme de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés : développé, et amélioration des conditions de détention.

3.1: Diagnostic des établissements et structures pénitentiaires et un plan de modernisation: développé

établissements pénitentiaires (CDP), composé des principaux acteurs (Responsables de prisons, membres du corps médical, psychiatres, avocats, et représentants du Ministère de la Justice. Développement des termes de référence (TORS).

3.1.2. Identification et recrutement d'un Cabinet d'étude/ Centre de recherche ayant développé des programmes de rééducation pénitentiaires et de réinsertion sociale, en vue de démarrer le diagnostic complet des dispositifs, procédures et mode opératoire, régissant le fonctionnement des établissements.

3.1.3. Lancement du diagnostic et de l'évaluation des conditions actuelles des établissements, moyens, services, et programmes ainsi que les besoins et capacités de rééducation des détenus.

3.1.4. Développement d'un programme et d'un plan d'action pour l'amélioration des conditions de séjour (humanisation) ainsi que des programmes de rééducation.

3.1.5. Développement d'un plan d'actions et de propositions en vue de construire de nouveaux modèles d'institutions de réinsertion sociale des condamnés, suivant les règles et lois internationales en matière de respect des droits de l'Homme.

3.1.6. Organisation d'un voyage d'études auprès des pays disposant de modèles de structures de rééducation et de réinsertion sociale.

Coordinateur du programme

Support administratif

Experts (nationaux et/ ou internationaux et/ou institution, avec de solides expériences en matière de programme de rééducation et de modernisation des établissements pénitentiaires).

Personnels médical et paramédical.

Formation

Sous-Traitance

Voyages d'études

Budget global prévisionnel : 300000S.

Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.

3.2. Mise en œuvre du plan d'actions et des modèles de nouvelles structures pénitentiaires de rééducation et de réinsertion sociale: approuvés et mis en œuvre.

l'amélioration des conditions de séjour et des modes de fonctionnement des établissements pénitentiaires

3.2.2. De nouveaux projets et programmes de réinsertion, élaborés, testés, agréés

3.2.3. Recrutement de spécialistes.

3.2.4. Organisation de séminaires/ateliers sur les principes et pratiques des droits de l'Homme ainsi que des séminaires sur les nouvelles règles et procédures de gestion des structures pénitentiaires

3.2.5. Formation des personnels de la réinsertion sociale (Psychiatres, assistantes sociales, psychologues...).

3.2.6. Organisation de voyages d'études et de programme d'échanges d'informations et d'expériences aux niveaux régional et international

Coordinateur du programme
Support administratif

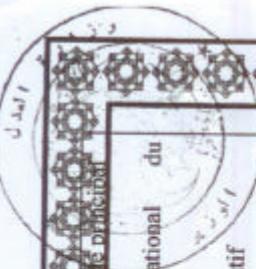
Experts (nationaux et/ou internationaux/spécialistes en programmes de rééducation et de réinsertion sociale des condamnés)

Formation
Sous-Traitance

Voyages d'études

Budget global prévisionnel : 300000\$.

Quote-part du Ministère de la Justice dudit montant en dinars convertibles.



<p>4. Dispositif législatif et réglementaire: amélioré</p>	<p>4.1. Dispositif législatif et réglementaire: amélioré</p>	<p>des besoins des Comités en charge de la réforme et de la modernisation de la justice.</p> <p>4.1.2 Proposition d'un plan pour le renforcement des capacités d'intervention des Comités, en ressources aussi bien techniques que financières.</p> <p>4.1.3 Organisation de voyages d'études dans des pays en vue d'explorer et de bénéficier de leurs expériences dans le domaine législatif.</p> <p>4.1.4. Contribuer aux cotés des Comités à l'organisation de la participation des experts et de la société civile pour l'amélioration du dispositif législatif.</p> <p>4.1.5. Soutenir les efforts des Comités dans la rédaction des projets de textes de lois et règlements</p>	<p>Coordonnateur national du programme</p> <p>Support administratif</p> <p>Experts (nationaux ou internationaux ou régionaux / spécialistes en réformes de législation)</p> <p>Voyages d'études</p>	<p>Budget global prévisionnel : 4000000S.</p> <p>Quote-part du Ministère de la justice dudit montant en dinars convertibles.</p>
--	--	--	---	--

Partie 3. Arrangements de gestion

3-1 – Conditions préalables

S'agissant d'un programme du second cadre de coopération et à caractère stratégique pour le secteur de la justice en Algérie, le PNUD accordera une importance considérable à sa réalisation. La réussite dans l'exécution des activités du programme et son impact confirmé pour l'Algérie sont directement tributaires de l'engagement des divers partenaires au programme.

3-2 – Exécution du programme

Le programme sera exécuté suivant la formule de l'exécution directe, en collaboration avec le Ministère de la Justice, avec un appui du Programme des Nations Unies pour le Développement. Le Ministère de la Justice et le PNUD seront tenus de la réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre dudit programme.

Le Ministère de la Justice sera appuyé dans la réalisation des activités par un groupe constitué du Conseiller Programme (PNUD), Conseiller Technique Principal (CTP). Le CTP disposera d'un Bureau, totalement équipé par le Ministère de la Justice.

Equipe du programme

L'équipe du programme sera responsable de la gestion des inputs, de la réalisation des objectifs et activités du programme et du suivi des réalisations ; cette équipe sera composée :

- Du coordinateur national du programme.
- Du Conseiller Programme du PNUD.
- Du Conseiller Technique Principal.

L'équipe du programme est dotée d'un secrétariat technique.

PNUD

Le PNUD apportera le soutien nécessaire à la mise en œuvre du programme. Celui-ci inclut le recrutement des experts nationaux, internationaux, la sous-traitance, la formation et les équipements nécessaires, en consultation avec le Ministère de la Justice.

Sous-Traitance

Le Ministère de la justice peut faire appel à des institutions nationales pour la réalisation d'activités spécifiques du programme.

Comité d'évaluation et d'orientation du programme

Le Comité d'évaluation et d'orientation fonctionnera comme une entité chargée d'évaluer l'état d'avancement du programme et de veiller à ce que ce dernier atteigne les résultats escomptés.

Ce comité se réunit dès le lancement du programme et tiendra deux réunions par an au moins. Il est composé des représentants du Ministère de la justice et des représentants du PNUD.

a) du suivi et de l'évaluation :

Les activités du programme feront l'objet d'un suivi continu de la part du Ministère de la justice et du PNUD. Des rapports périodiques, faisant le point sur l'état d'avancement des activités, seront préparés par le Coordinateur national du programme.

Le programme fera l'objet d'une évaluation, si jugée nécessaire, conformément aux usages et procédures établis par le PNUD. Des rapports semestriels seront produits et communiqués au Ministère de la justice.

b) de l'Audit

Un audit du programme sera réalisé à la fin de l'exercice.

L'objectif de l'audit est de donner l'assurance à l'Administrateur du PNUD que les ressources du PNUD sont gérées conformément aux règlements financiers, règles, pratiques et procédures prescrits pour les programmes ou projets des Nations Unies.

L'audit du programme porte notamment sur :

- L'évaluation du taux d'exécution,
- La comptabilité, le suivi de la situation financière et les rapports financiers,
- Les systèmes de gestion pour la comptabilisation, la documentation et l'établissement de rapports sur l'utilisation des ressources,
- L'utilisation et la gestion du matériel,
- La structure de gestion, y compris l'efficacité des mécanismes de contrôle interne et de tenue des dossiers.

Un "Rapport Annuel de Programme" sera élaboré par le Coordinateur national du programme en vue d'évaluer le degré de réalisation des objectifs assignés à ce dernier, de relever les problèmes rencontrés et d'identifier les solutions. Le rapport sera adressé au Ministre de la justice, Garde des sceaux et au Représentant - résident du PNUD, pour approbation.

En outre, chaque expert/consultant, tant international que national, élaborera un rapport final, selon les usages et procédures établis par le PNUD et qui sera communiqué au Ministre de la justice, Garde des sceaux .

Partie 4. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de programme constitue l'instrument visé à l'article premier de l'Accord-type d'assistance de base, conclu entre le Gouvernement algérien et le PNUD signé le 20 juillet 1977. Aux fins de cet accord, l'agent d'exécution du pays hôte sera le Ministère de la Justice.

Les modifications ci-dessous mentionnées ne peuvent être apportées au présent descriptif du programme qu'après la signature du Représentant résident du PNUD, et l'approbation du Ministre de la justice, garde des sceaux.

Les modifications dont il s'agit portent sur :

- (i) les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un programme, qui tiennent compte de l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou des augmentations de coûts dues à l'inflation;
- (ii) la révision annuelle obligatoire pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus du programme, l'accroissement dû à l'inflation des dépenses d'experts ou d'autres considérations induites en rapport avec la situation financière de l'organisme concerné et les délais effectifs d'exécution;
- (iii) l'organisation, les caractéristiques et le calendrier de cette opération seront arrêtés après consultations entre les parties au descriptif du programme ainsi que tout organisme des Nations Unies associé au programme.